



MOSELLE FIBRE

Objet : Extension des locaux de MOSELLE FIBRE

<p align="center">BUREAU DU 12 SEPTEMBRE 2022 DELIBERATION N° BD 2022-227</p>
--

Le 12 septembre 2022, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Denis BAUR, Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG.

Etaient absents/excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Alain PIERROT, M. Philippe SCHOTT, M. David SUCK, M. Patrick WEITEN, M. Pierre ZENNER.

Délégations de vote :

M. Jean-Bernard BARTHEL donne pouvoir à M. Thierry UJMA
M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG
M. Pierre ZENNER donne pouvoir à M. Pierre TACCONI

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2021-227 présenté lors du Bureau du 12 septembre 2022 ;

Depuis juillet 2021, MOSELLE FIBRE occupe des locaux sis 28 la Tannerie à SAINT-JULIEN-LES-METZ. Environ 450 m² de locaux privatifs sont mis à disposition du Syndicat via un bail commercial 3-6-9 ans avec la société dénommée « IMMOBILIERE LA TANNERIE ».

Dans le cadre des nouvelles missions du Syndicat décidées par le Comité Syndical du 11 juillet 2022, de nouveaux agents vont intégrer MOSELLE FIBRE à compter du 1^{er} janvier 2022. Au total, plus de 15 agents supplémentaires seront recrutés en vue de mettre en œuvre les nouvelles orientations stratégiques de la structure, portant ainsi l'effectif total de la structure à plus de 35 agents.

De ce fait, il est nécessaire de prévoir un nouveau déménagement du siège de MOSELLE FIBRE ou une extension des locaux actuels, ces derniers étant d'ores et déjà totalement occupés par les 20 agents du Syndicat.

Après contact avec le bailleur actuel, la société dénommée « IMMOBILIERE LA TANNERIE », il s'avère que les locaux situés au second étage de l'immeuble actuellement occupé par MOSELLE FIBRE sont disponibles. Ces locaux d'une surface de 452 m² (soit l'équivalent des bureaux actuels) permettront d'accueillir l'ensemble des effectifs de MOSELLE FIBRE. Le Syndicat disposera en outre d'une nouvelle salle de réunion plus adaptée à ses besoins.

Ces locaux n'étant pas meublés, il sera nécessaire d'acquérir du mobilier en complément de celui déjà acquis par MOSELLE FIBRE, pour les équipes à venir. Il sera également nécessaire d'équiper la salle de réunion interne.

Par ailleurs, en accord avec le bailleur, la climatisation de l'ensemble des locaux (ancien et nouveau lots) sera réalisée en fin d'année 2022. Ces travaux seront réalisés par la société « IMMOBILIERE LA TANNERIE » aux frais du preneur pour un montant estimé à 90 000 € HT. Une convention entre le bailleur et MOSELLE FIBRE permettra de fixer les modalités de réalisation des travaux, leur montant, les délais de mise en œuvre et les modalités de paiement.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Loyer locaux privatifs pour un an : 49 720 € HT
- Les charges locatives pour le fonctionnement du bâtiment relatives aux fluides (eau et chauffage, charges des communs) sont évaluées à 9 040 € HT.
- Les éléments pris en charge par MOSELLE FIBRE au titre de l'électricité, la détection incendie, au gardiennage, au nettoyage et à tous les éléments liés à la sécurité du site, sont estimés à 15 000 € HT par an.
- La taxe foncière due par le Syndicat est de 4 068 €.
- Enfin, pour les 6 véhicules du parc de MOSELLE FIBRE (hors remisage à domicile), une convention avec le SUPER U disposant d'un parking fermé et surveillé est proposée avec un loyer annuel de 600 € HT/an/véhicule.

Aux fins de louer ces locaux, un bail commercial de 3/6/9 ans, annexé à la présente délibération, doit être signé. Ce bail prévoit le versement d'une caution de 3 mois, soit 12 430 € HT.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** le Président à signer le bail annexé au présent rapport ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de location des places de parking,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de réalisation des travaux de climatisation des locaux de MOSELLE FIBRE,
- **AUTORISE** le Président à acquérir le mobilier nécessaire au fonctionnement de la structure,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 14

Adopté par : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

A handwritten signature in purple ink, featuring a large, sweeping oval shape followed by the letters 'P' and 'R'.

Patrick RISSER